



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DU CAUCUS FRANCOPHONE,
TENUE À L'HÔTEL INTERCONTINENTAL DE
TORONTO
LE 6 AVRIL 2011

1. Ouverture de l'assemblée à 17h35

2. Adoption de l'ordre du jour

Ajouts au point 7 : Autres les questions suivantes :

- a. 7.1 La Déclaration de non discrimination
- b. 7.2 La pertinence de tenir l'assemblée du Caucus francophone si tôt dans la convention ?
- c. Il est décidé de laisser ouvert l'ordre du jour et d'y faire des ajouts le cas échéant, le temps le permettant.

Proposée par Benoit Dupuis, section locale 470 et appuyée par Yuk Sem, section locale 677. Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 6 mai 2010.

Proposée par Benoit Dupuis, section locale 470 et appuyée par Serge Joly, section locale local 426. Adoptée à l'unanimité.

4. Questions découlant du compte rendu & du Rapport du président :

4.1 Résolution : Amendement proposé aux Statuts du SEFPO

Quatre sections locales 426, 470, 471 et 605 ont soumis au SEFPO l'amendement constitutionnel formulé par le Caucus francophone (voir Cahier H, C-5, page 9). Si le Caucus francophone devient le Comité provincial des francophones, dans 2 ans, nous aurons besoin d'un membre élu de chaque région pour faire partie du Comité pour les deux prochaines années en attendant les élections. Article 16.16 (ci-dessous) de la constitution : Comité spécial.

ARTICLE 16.16 - Le CONSEIL PEUT NOMMER OU ÉLIRE PARMI SES MEMBRES LES COMITÉS PERMANENTS QU'IL ESTIME NÉCESSAIRES POUR AIDER À SURVEILLER LES AFFAIRES DU SYNDICAT. IL PEUT AUSSI NOMMER DES COMITÉS SPÉCIAUX À DES FINS PRÉCISES ET POUR DES PÉRIODES DE TEMPS PRÉCISES. TOUTS LES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX SONT RESPONSABLES DEVANT LE

Comité exécutif, puis devant Le Conseil.

Donc, on pourrait faire la demande directement à la Convention après l'acceptation du Comité. On pourrait aussi, le cas échéant, avoir recours au site web francophone pour recruter un représentant par région dans les 7 régions du SEFPO.

4.2 Résolution : 2 postes de traducteur/trice

L'un des deux postes a été pourvu et son titulaire est madame Christiane Devaud qui est parmi nous et que le président présente aux membres du Caucus francophone. L'autre poste est toujours vacant, malgré qu'il ait été affiché pendant plusieurs mois. L'explication qu'en retire le Caucus francophone est qu'il est difficile de trouver une personne intéressée qui répond aux exigences du poste de traducteur/trice prendre domicile à Toronto si elle vient de l'extérieure, vu le coût du logement, déplacement, etc. De plus, compte tenu du fait que 95% de la traduction demandée par le SEFPO se fait de l'anglais au français, d'une part et que d'autre part, ce poste de traducteur/trice s'ajoute aux deux autres postes de traducteur/trice déjà pourvus dont les titulaires ont la compétence de pouvoir traduire aussi bien de l'anglais au français que du français à l'anglais, il conviendrait peut-être de considérer modifier les exigences du poste en demandant que la personne ait la compétence de traduire de l'anglais au français seulement et ainsi améliorer les chances de pourvoir ce troisième poste de traducteur/trice. De plus, le lieu de résidence de cette personne pourrait aussi bien être en région, comme la région d'Ottawa où le volume en traduction est très élevée. Cela pourrait devoir exiger qu'une résolution écrite soit présentée le lendemain ou le surlendemain aux congressistes pour que le poste, qui est à nouveau affiché, indique que le lieu de travail est à Ottawa.

Les 2 traducteurs présentement en poste suffisent à traduire du français à l'anglais.

Des efforts devront être entrepris par les membres du Caucus francophone afin d'amener le SEFPO à devoir décentraliser davantage ses services dans les régions. ...

Quoiqu'il en soit, les membres s'entendent sur le fait que la priorité au cours du présent congrès est d'intervenir auprès des congressistes afin qu'ils appuient la création d'un Comité provincial des francophones ...

4.3 Résolution : site web du SEFPO

La traduction avance, même si ce n'est pas encore terminé.

4.4 Formation & embauche de formateurs francophones

Paul Sharkey a donné à deux reprises le cours de base de délégué 1 en français.

Christiane Devaud nous informe qu'elle est en train de traduire le cours de délégué 2. Donc, nous pourrons l'avoir bientôt en français.

4.5 Traduction du matériel Train the trainer

Yuk Sem Won, section locale 677 mentionne qu'elle est parfaitement bilingue et qu'elle a fait la demande auprès du SEFPO pour donner cette formation « Train the trainer » en français, mais que le SEFPO n'a pas donné suite à sa demande.

5. Nouvelles questions & correspondance.

5.1 Une demande auprès du SEFPO d'obtenir une représentation régionale du Comité provincial des francophones est laissée aux soins de l'exécutif du Caucus francophone.

5.2 Le Caucus francophone ou Comité provincial des francophones fera des représentations afin que le 3^{ième} poste de traducteur soit pourvu le plus rapidement possible, tout en tenant compte de la pertinence qu'il soit établi à Ottawa.

5.3 Le Caucus francophone ou Comité provincial des francophones visera à ce que chacune des régions du SEFPO ait une représentation francophone au sein du Comité provincial des francophones au cours des deux prochaines années.

6. Nominations et élections

L'an dernier, les personnes suivantes ont été élues : Fernand Bégin - président, Rhéal Delaquis - vice-président et Nicole Caron - secrétaire. Par contre, depuis ce temps, le président Fernand Bégin a pris sa retraite. De plus, le Caucus n'a pu établir de contact avec Nicole au cours de la dernière année. Fernand a tenté à plusieurs reprises de la rejoindre, sans succès. Fernand propose de pourvoir à nouveau ce poste pour la deuxième année du mandat et cette proposition est appuyée par Diane

Dicaire, section locale 471. La proposition est adoptée à l'unanimité. Le président appelle les mises en candidature. Benoît Dupuis, section locale 470 propose, appuyé par Mario Dicaire, section locale 426, que France Fortin, section locale 426, assume les fonctions de secrétaire du Caucus francophone au cours de la deuxième année du mandat. Ne recevant plus de mise en candidature, le président demande à France si elle accepte. France accepte d'être secrétaire et est ainsi élue par acclamation. Le poste de vice-président est toujours assumé par Rhéal Delaquis qui malheureusement ne pouvait être présent aujourd'hui, mais désire toujours poursuivre son terme. Quant au mandat de la présidence, même s'il est retraits, Fernand Bégin accepte avec l'approbation des membres présents de continuer d'assumer les fonctions de président du Caucus francophone. Après discussion, il est convenu que le Comité exécutif du présent Caucus francophone assume la transition entre le Caucus francophone et le Comité provincial des francophones du SEFPO, si l'amendement constitutionnel proposé qui vise la création de ce dernier reçoit l'appui de la majorité des congressistes.

Quelques membres se portent volontaires pour donner un coup de main afin de trouver des membres militants francophones dans chacune des sept régions du SEFPO :

- Diane Dicaire pour les régions 4 et 5
- Yuk Sem Won pour les régions 6 et 7
- Benoît Dupuis pour les régions 1, 2 & 3

On demande à ce que les membres de l'exécutif et les membres volontaires puissent se rencontrer à Toronto pour entreprendre le processus d'identifier des membres francophones militants dans les 7 régions.

Avant de terminer ce point à l'ordre du jour, Benoît Dupuis, section locale 470 remercie Fernand pour son implication et de la fondation du Caucus francophone.

7. Autres

7.1 La Déclaration de non discrimination.

Fernand propose que la dernière partie du 2^{ième} paragraphe puisse être modifiée et libellée comme suit et que, le cas échéant, ce changement soit adopté en principe :

« Nous témoignons du respect à l'égard de *toutes* les personnes, y compris les personnes de couleur, les femmes, les hommes, les hommes et les femmes des Premières Nations, les Métis ou d'autres peuples autochtones, les membres des groupes ethnoraciaux, les personnes handicapées, les homosexuels, les lesbiennes, les bisexuels et les non conformistes sexuels, ~~les anglophones et toutes les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français~~, et toute personne dont la langue maternelle n'est ni l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada ».

Remarque : cette modification permettrait de ne plus avoir à se soucier si la déclaration de non discrimination est lue (ou écrite) en français ou en anglais, qui oblige l'orateur ou le rédacteur à devoir constamment jongler avec l'utilisation appropriée des termes « anglophones » et « francophones ».

7.2 Pertinence de tenir l'assemblée du Caucus francophone si tôt dans le congrès.

Un membre fait la remarque à l'effet que la tenue de la réunion du Caucus francophone était mal annoncée sur écran au cours de l'après-midi; de plus, d'ajouter ce membre, c'est la première fois que le Caucus francophone tient sa réunion le mercredi soir et qu'il y aurait eu plus de membres présents si la réunion avait eu lieu le jeudi soir.

Le président explique qu'il partageait les mêmes préoccupations, mais qu'il avait fait les démarches auprès du SEFPO afin de s'enquérir d'un autre temps pour tenir la réunion du Caucus francophone. Il s'est malheureusement avéré impossible de déplacer cette réunion à cause de conflits d'horaire avec d'autres réunions ainsi qu'avec la marche/manifestation prévue le jeudi midi. De plus, il était très important pour les membres du Caucus francophone de tenir leur réunion tôt lors du congrès afin de leur permettre d'adopter une stratégie commune d'intervention auprès des délégués dès le début du congrès pour obtenir d'eux qu'ils appuient l'amendement constitutionnel proposé qui vise la création d'un Comité provincial des francophones au sein du SEFPO.

9. Ajournement.

L'ajournement est proposé par Diane Dicaire, section locale 471 et appuyé par Serge

Joly, section locale 426.

L'assemblée générale annuelle est levée.

Par France Fortin, secrétaire du Caucus francophone, section locale 426